

Droits d'exportation USA changements pour les entreprises

Téléchargez l'ebook



Table des matières

01 **Réglementations et modifications introduites**

De la suppression du seuil « de minimis » aux nouveaux tarifs douaniers du second mandat de Trump : voici ce qui pourrait changer et ce qui est en train de changer.

02 **Les nouveaux tarifs douaniers d'import-export et leurs implications**

Un regard sur les nouveaux tarifs entre les déclarations et les chiffres réels appliqués aux échanges commerciaux entre les États-Unis et le reste du monde.

03 **Impact sur le transport maritime et les entreprises**

Les nouveaux tarifs douaniers et contrôles à l'exportation américains en vigueur en 2025 ont déjà des répercussions importantes sur les chaînes d'approvisionnement internationales.

04 **Stratégies d'adaptation des entreprises**

Les entreprises mettent en œuvre une série de stratégies opérationnelles et financières pour atténuer l'impact sur leurs chaînes d'approvisionnement et leurs bilans.

05 **Comment ShippyPro accompagne les entreprises dans le transport maritime international**

PRÉPARÉ PAR



Introduction

Ces derniers mois, le paysage du transport maritime à destination et en provenance des États-Unis a subi un véritable séisme réglementaire.

Ce rapport a pour objectif de vous guider, étape par étape, à travers les innovations législatives et opérationnelles et de vous montrer, avec des données et des chiffres concrets, l'impact sur les processus d'expédition (coûts, délais de transit, volumes exportés).

Vous découvrirez comment les nouveaux tarifs s'appliquent aux principaux marchés (Chine, UE, Japon, Inde, Mexique, Canada) et quelles conséquences pratiques ils ont pour les moyennes-grandes entreprises et les PME. Nous vous présenterons les meilleures pratiques — de la consolidation du fret à la délocalisation à proximité — pour atténuer les risques tarifaires et optimiser le flux logistique.

Enfin, nous explorerons comment ShippyPro peut devenir un allié pour gérer les défis imposés par les nouvelles règles douanières américaines dans un seul outil multitransporteur.

Ce document se veut un support opérationnel pour toute personne gérant des flux d'export/import vers les États-Unis, offrant un panorama complet et des outils concrets pour aborder avec succès les transformations en cours.

Avis de non-responsabilité : les informations contenues dans ce document sont purement informatives et ne constituent pas des conseils juridiques ou tarifaires. Pour une interprétation et une application précise de la nouvelle réglementation, nous vous invitons à contacter un professionnel spécialisé en droit douanier ou en contrôle des exportations.

Réglementations et modifications introduites

Une frontière tarifaire qui semblait stable hier peut aujourd'hui devenir un obstacle inattendu.

Dans ce contexte, le maître mot est « adaptabilité » : les entreprises n'ont plus des années pour réaligner leurs processus, mais doivent réagir en semaines, voire en jours.

2025 a marqué un tournant : les États-Unis – qui consomment plus de 20 % du commerce mondial – ont repensé leurs règles d'accès au marché, imposant des droits de douane minimum sur 100 % des flux d'importation et élargissant drastiquement les contrôles sur les technologies à double usage.

Dans les paragraphes suivants, nous explorerons donc non seulement ce qui a changé — des nouveaux taux réciproques à l'annulation de l'exemption « de minimis », du renforcement de la Disruptive Technology Strike Force aux exigences supplémentaires en matière de documentation d'exportation — mais surtout les raisons de ces changements et la manière dont ils impactent les équilibres délicats des chaînes d'approvisionnement.

Il ne s'agit pas simplement d'une liste de lois ou de codes tarifaires ; c'est une fenêtre sur la dynamique qui façonne le commerce international aujourd'hui et sur la manière dont un changement réglementaire aux États-Unis peut déclencher un effet d'entraînement impliquant les partenaires logistiques, les plateformes de commerce électronique, les centres de traitement des commandes et, en fin de compte, le client final.

Commençons donc notre voyage au cœur des « Réglementations et changements introduits », en partant du cadre réglementaire pour arriver à ses implications pratiques.

PRÉPARÉ PAR



Fermeture de l'exemption « de minimis »

Aux États-Unis, l'exemption « de minimis » permettait jusqu'à présent d'importer des colis de faible valeur (jusqu'à 800 dollars) sans payer de droits de douane ni de TVA américaine.

Avec le décret exécutif 14257, publié le 2 avril 2025 et entré en vigueur le 2 mai 2025, ce seuil a été complètement supprimé : tous les colis importés, quelle que soit leur valeur, sont désormais soumis aux droits d'importation et aux frais de douane associés.

Motivations politiques et économiques

Le gouvernement américain a justifié cette décision comme une mesure nécessaire pour combler les « failles » qui permettaient l'entrée de biens de faible valeur – notamment des composants électroniques, des produits pharmaceutiques en vente libre et des biens de consommation numériques – sans aucune contribution tarifaire, avec un impact négatif sur les producteurs nationaux.

Selon la fiche d'information de la Maison Blanche jointe au décret, l'objectif est double :

- **Réduire le dumping commercial des pays qui ont recours à des expéditions à petite échelle pour contourner les tarifs douaniers standard ;**
- **Augmenter les recettes fiscales provenant des tarifs douaniers, avec des recettes supplémentaires estimées à 3 à 5 milliards de dollars par an.**

D'un point de vue géopolitique, la mesure s'inscrit dans une stratégie plus large de « sécurité économique », visant à renforcer la résilience des chaînes d'approvisionnement critiques (par exemple les semi-conducteurs) et à réduire la dépendance envers les fournisseurs étrangers considérés comme « adverses ». L'administration souligne comment, pendant la pandémie, de petites expéditions exemptées ont transporté des quantités importantes de composants médicaux et technologiques, créant des distorsions du marché.

Phases de calendrier et de mise en œuvre

Le décret a été signé le 2 avril 2025, avec une date d'entrée en vigueur le 2 mai 2025, à 00h01 HE, pour donner aux douanes et à la protection des frontières (CBP) et aux opérateurs logistiques un mois pour mettre à jour les systèmes et les procédures. Les phases de mise en application comprennent :

- **Phase 1 (avril 2025)** – Mises à niveau du logiciel interne du CBP et notification officielle aux importateurs et aux transporteurs
- **Phase 2 (mai-juin 2025)** – application progressive des droits sur les colis de moins de 800 \$, avec déclaration mensuelle des revenus
- **Phase 3 (à partir de juillet 2025)** – application complète, y compris des audits aléatoires et des sanctions en cas de sous-évaluation.

Impacts opérationnels pour les entreprises

Les moyennes et grandes entreprises doivent rapidement adapter leurs processus d'exportation et leurs plateformes de gestion des expéditions (TMS, ERP) pour inclure les nouveaux frais sur chaque colis individuel. Les principales activités d'adaptation sont :

- **Flux EDI révisés** pour transmettre les codes tarifaires mis à jour et la valeur totale de chaque colis au CBP
- **Formation du personnel interne et des partenaires logistiques** sur les nouvelles exigences en matière de déclaration douanière
- **Recalcul des coûts unitaires d'expédition**, avec impact sur la tarification vers le client final
- **Gestion des flux de trésorerie**, car les droits doivent être payés au dédouanement, en anticipant les sorties de trésorerie imprévues.

Phases de déploiement

Avril 2025

PHASE 1

- Adaptation du logiciel
- Notification formelle

Juin 2025

PHASE 2

- Application progressive des droits

Juillet 2025

PHASE 3

- Pleine application des droits
- Introduction d'échantillons d'audits

Risques de non-conformité

L'absence ou l'application incorrecte des nouveaux droits vous expose à des sanctions importantes : jusqu'à 20 % de la valeur des marchandises pour sous-évaluation et d'éventuelles saisies en cas de tentative de fraude intentionnelle. De plus, les transporteurs non conformes risquent de voir leurs permis d'exploitation suspendus sur les lignes américaines.

Selon Cleary Trade Watch, les procédures d'application ont déjà commencé : en avril 2025, deux cargaisons de composants électroniques en provenance de Chine ont été saisies pour documentation incomplète, avec des amendes pouvant aller jusqu'à 50 000 dollars par cargaison.

Mémoire sur les tarifs réciproques

Le 13 février 2025, le président des États-Unis a signé un mémorandum intitulé «Commerce et tarifs réciproques», publié au Federal Register le lendemain, dans le but de rééquilibrer les flux commerciaux américains en imposant des mesures tarifaires reflétant celles appliquées par les partenaires étrangers.

Cette initiative fait suite à un déficit commercial qui a atteint près de 1 000 milliards de dollars en 2024, l'un des niveaux les plus élevés depuis deux décennies.

Objectifs du mémorandum

- Correction des déséquilibres** : appliquer des tarifs « miroirs » aux tarifs non nuls imposés par chaque pays sur les biens américains, afin de neutraliser les avantages compétitifs jugés injustes.
- Effet de levier de négociation** : faire pression sur les partenaires commerciaux (principalement la Chine, l'UE, le Japon) pour qu'ils ouvrent leurs marchés aux produits américains en échange de réductions tarifaires bilatérales.
- Protection des industries stratégiques** : protéger les secteurs clés (semi-conducteurs, aérospatiale, pharmaceutique) des importations à bas prix qui exploitent les barrières non tarifaires à l'étranger.

Selon le texte officiel, les tarifs réciproques devaient entrer en vigueur avec un délai de 30 jours pour chaque « liste de produits cibles », laissant la place à des consultations avec l'USTR et les associations commerciales avant l'adoption finale.

Structure des mesures

Le Mémorandum définit trois « Listes » de produits

Liste A

- Marchandises soumises à des tarifs étrangers $\geq 50\%$
- Tarif américain : 100 à 125 % de la valeur

Liste B

- Marchandises soumises à des tarifs étrangers compris entre 10 % et 49 %
- Tarif américain de 10 % de base, sujet à négociation

Liste C

- Tous les autres biens
- Taux forfaitaire américain de 10 % pour décourager les gros volumes de ventes

Par exemple, sur les composants électroniques chinois, soumis à des droits de douane de 50 % en Chine sur les produits américains, les États-Unis ont réagi avec un taux de 125 % (Liste A) qui prend effet à partir du 2 mai 2025.

Pour l'UE, qui applique en moyenne 10 % sur les produits américains, le tarif américain est fixé à 10 % (Liste C).

Phases de mise en œuvre prévues

Jour 0-30

Consultations publiques et commentaires des comités consultatifs industriels et commerciaux (CCIC) pour chaque liste.

Jour 31-60

Publication des listes définitives et ajustement des systèmes douaniers du CBP

Jour 61-90

Application progressive, avec suspension temporaire de certains articles sensibles (par exemple les produits pharmaceutiques périssables) pour éviter des chocs immédiats

Jour 90 après

Mise en œuvre complète et audits périodiques de conformité et d'impact

Cette approche progressive a permis d'atténuer les risques de perturbation drastique des chaînes d'approvisionnement mondiales, tout en maintenant un effet de levier sur les partenaires.

Premières réactions du marché



- **Chine** : Pékin a qualifié cette décision d'« unilatérale et protectionniste », annonçant des contre-mesures sur le soja et les avions américains.



- **UE** : La Commission européenne a ouvert une enquête de rétorsion en vertu de l'article 301 du GATT, évaluant les droits de douane sur les produits agricoles américains d'une valeur de 5 milliards d'euros.



- **Japon** : dialogue plus constructif, l'USTR convoquant un groupe de travail avec le METI pour envisager des réductions tarifaires conjointes sur les hautes technologies.